

Ça finit dans nos assiettes

SANTÉ. L'Agence européenne de sécurité des aliments met en garde contre la toxicité des insecticides.



De nombreux agriculteurs sont frappés par la maladie de Parkinson. Les pesticides sont mis en cause. Photo AFP.

Des insecticides néonicotinoïdes pourraient être toxiques pour le système nerveux humain, a mis en garde mardi l'Agence européenne de sécurité des aliments (EFSA) au moment où les fabricants de ces pesticides bataillent contre un moratoire les frappant dans l'UE. Le verdict de l'EFSA est le premier qu'il porte établissant un lien entre la famille des néonicotinoïdes - dont trois déjà partiellement interdits dans l'UE pour menaces sur les abeilles - et un risque sur « le développement du système nerveux humain ». L'avis de l'EFSA ne porte que sur deux insecticides précis - l'acétamipride et l'imidaclopride - dont l'examen lui avait été demandé par la Commission européenne au vu de nouvelles expertises scientifiques. Selon les experts de l'Agence, « ils peuvent affecter de façon défavorable le développement des neurones

et des structures cérébrales associées à des fonctions telles que l'apprentissage et la mémoire ». En conséquence, l'EFSA propose « d'abaisser certains niveaux recommandés d'exposition acceptable » à ces néonicotinoïdes, dans l'attente de recherches complémentaires.

L'Europe a imposé un moratoire en 2013

Cette révision à la baisse devrait porter tant sur les doses prises en compte pour les opérateurs agricoles que sur celles ingérées par les consommateurs. L'Agence demande aussi que « des critères soient définis au niveau de l'UE pour rendre obligatoire dans le processus d'autorisation des pesticides la soumission d'études sur leur potentiel neurotoxique. La Commission européenne a indiqué avoir pris note de cet avis, qu'elle va

soumettre « pour commentaires » aux fabricants, l'allemand Bayer et le japonais Nisso Chemical. La mise en lumière de la possible toxicité sur l'humain de ces pesticides tombe de fait mal pour leurs fabricants, déjà mis en cause pour leur responsabilité dans l'hécatombe des abeilles. L'Union européenne a imposé en avril 2013 un moratoire de deux ans pour l'usage sur une série de cultures de trois néonicotinoïdes, dont l'imidaclopride de Bayer. Le groupe allemand et le suisse Syngenta ont riposté en saisissant la justice européenne pour tenter de faire annuler cette décision, concernant également la clothianidine et le thiaméthoxame. Pour le syndicaliste paysan José Bové, l'EFSA vient « confirmer ce qui se disait depuis longtemps, au vu de la recrudescence de maladies comme celle de Parkinson » frappant des agriculteurs.

« Le problème avec ces produits, utilisés depuis des années pour les grandes cultures céréalières et de colza, est qu'ils enrobent les semences, et poussent ensuite avec les plantes, tout en affectant les cultures suivantes avec une durée de vie très longue dans les sols », a-t-il relevé. L'ONG anti-pesticides Générations futures avait plaidé en juin pour que l'UE étende à tous les néonicotinoïdes et à tous leurs usages l'interdiction prononcée en avril, faisant valoir la présence généralisée de résidus de ces pesticides dans les assiettes européennes. L'ONG fait ce constat après une recherche de février à mai 2013 des cinq principaux néonicotinoïdes (clothianidine, imidaclopride, thiaméthoxame, thiaclopride, acétamipride) dans 109 échantillons de fruits, légumes et thés ».

Co 8/11/2014